



Valeurs empiriques de communes de la région seeland.biel/bienne concernant le budget pour les lignes directrices en matière de 3^e âge :

- Budget de CHF 12'000, sans jetons de présence, réparti sur 4 communes
- Budget de CHF 15'000 pour l'élaboration de premières lignes directrices en matière de 3^e âge
- Budget de CHF 25'000, octroyé par les services des affaires sociales des 8 communes impliquées
- Budget de CHF 26'000 pour la révision des lignes directrices en matière de 3^e âge
- Budget de CHF 28'000 pour le projet « Lignes directrices en matière de 3^e âge » (contribution de la SAP : CHF 22'000 ; contribution des communes : CHF 6200).

Remarque : le canton ne participe plus au financement de l'élaboration ou de la révision de lignes directrices en matière de 3^e âge.